

Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 10 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 10 du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 9

Etaient présents :

Mesdames Laurence Morice, Isabelle Denis, Pauline Saglio, Martine Frogeais

Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Yves Lehuerou Kerisel, Michel Melot

Absents excusés : Benoit Poulain, Anne-Marie Morlier, Dominique Grégoire, Armel Godais, Chrystèle Lefevre, Samuel Tavry

Pouvoir : M. Grégoire donne pouvoir à M. Melot Pierre

Secrétaire de séance : Isabelle Denis

Le maire ajoute trois points à l'ordre du jour :

Avenant marché public : Construction d'une salle de classe– Lot 06 SARL BREL

M. le Maire a expliqué au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer un avenant de moins-value avec l'entreprise BREL. Plusieurs modifications sont introduites :

Suppressions :

- Dalles 600*600 dans la salle de classe
- Dépose et repose faux plafond existant dans la salle de classe existante pour le passage des réseaux

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : une moins-value de 784.60€ HT soit 941.52 € TTC pour le titulaire du lot 06 SARL BREL.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré valide à l'unanimité la moins-value.

• Pour : 9	• Contre : 0	• Abstention : 0
------------	--------------	------------------

Demande d'accès à la Structure Artificielle d'Escalade (SAE)

M. le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu une demande d'accès à la SAE de Moulins, il a détaillé le contenu de la lettre. Dans le cadre des actions menées par l'Agence Départementale du Pays de Vitry, la mission sport propose des animations auprès des enfants, des adultes mais également des familles.

C'est dans ces différentes animations que M. Didier RENAULT, responsable de la mission sport, demande un accès au mur d'escalade pour ses projets sociaux sportifs. Pour cela, il est prévoit un aménagement des 4 voies côté gauche en utilisant les prises existantes sur la droite (côté du bar). Il n'y aurait donc plus de prises d'escalade de ce côté. Il souhaite bénéficier d'un accès à la SAE 6 demi-journées par an. M. RENAULT rappelle que les animateurs sont autonomes pour l'encadrement de cette activité et qu'ils disposent de tout le matériel nécessaire à la pratique de ce sport. L'aménagement pourrait avoir lieu dès que possible pour une mise en place des groupes au cours de la saison sportive 2018 – 2019.

Les interventions de l'Agence Départementale du Pays de Vitré sont gratuites, le matériel (les 4 garcettes) est fourni par la mission sport et restera en demeure pour permettre la montée des cordes.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. RENAULT.

• Pour : 9	• Contre : 0	• Abstention : 0
------------	--------------	------------------

Adhésion au groupement de commandes de téléphonie

Vitré communauté décide proposer un groupement de commandes en matière de téléphonie :

Le groupement de commandes a pour objet l'achat de services de téléphonie, fixe, mobile ou autre technologie à venir, internet, et services connexes, suivant les besoins propres estimés par chacun des membres du groupement.

Le marché public va être lancé fin septembre.

L'adhésion au service commun informatique au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention du groupement de commandes de téléphonie
- d'autoriser l'adhésion de la commune de MOULINS au groupement de commandes de téléphonie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte la commune de MOULINS.

• Pour : 9	• Contre : 0	• Abstention : 0
------------	--------------	------------------

1) Présentation du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

M. le Maire a présenté au Conseil Municipal le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat intercommunal des Eaux de la forêt du Theil.

Les éléments importants ressortant de ce rapport sont :

- Population totale des communes : 51 118 hab.
- Total mis en distribution : 3 918 919 m3
- D'après l'étude l'Agence Régionale de la santé (ARS) du 23/05/2018, l'eau est de très bonne qualité.

Le conseil municipal en a pris connaissance et ce rapport sera affiché en mairie pendant 1 mois.

• Pour : 9	• Contre : 0	• Abstention : 0
------------	--------------	------------------

2) Salle de sports : règlement intérieur

M. le Maire a indiqué au Conseil Municipal qu'il est important de mettre à jour le règlement de la salle des sports. Celui actuellement en place depuis l'ouverture de la salle. Il conviendra de consulter au préalable les utilisateurs (associations, école etc...).

De plus, M. le Maire a informé que le Conseil Municipal d'un souhait de mettre en place des pictogrammes à l'intérieur de la salle pour un bon fonctionnement (chaussures, rangement, ménage, etc...)

Le Conseil Municipal reporte cette délibération au prochain conseil car la commission bâtiment a prévu de se réunir prochainement

• Pour : 9	• Contre : 0	• Abstention : 0
------------	--------------	------------------

3) Suivi des dépenses relatives à l'école publique

M. le Maire a présenté un tableau permettant de suivre les dépenses relatives à l'école publique pour l'année 2018. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement y sont détaillées par compte, pour chaque mois de l'année. Des totaux mensuels sont indiqués ainsi que des totaux pour chacun des comptes.

Le Conseil Municipal en a pris connaissance

• Pour : 9	• Contre : 0	• Abstention : 0
------------	--------------	------------------

4) Demande d'admissions en non-valeur

M. le Maire a indiqué au Conseil Municipal avoir reçu de la part du Trésorier plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 20.80 €, réparti sur 4 titres de recettes émis en 2016.

L'ensemble des procédures juridiques dont le Trésorier dispose ayant été mises en œuvre, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n°3221080515.

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le montant des demandes d'admission en non-valeur.

• Pour : 9	• Contre : 0	• Abstention : 0
------------	--------------	------------------

5) Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI) au 1er janvier 2018

M. le Maire a exposé au Conseil Municipal le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI) au 1er janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- valide le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT du 21 juin 2018 relatif au transfert de la compétence GEMAPI
- valide les montants des attributions de compensation définitives avec effet au 1er janvier 2018

• Pour : 9	• Contre : 0	• Abstention : 0
------------	--------------	------------------

6) Révision des statuts de Vitré Communauté

M. le Maire a exposé au Conseil Municipal la proposition de modification des compétences de Vitré Communauté figurant dans ses statuts comme suit :

« COMPETENCES

I – Compétences obligatoires

1. En matière de développement économique et d'emploi :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du Code général des collectivités territoriales
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité (industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire) ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale et d'éventuels schémas de secteur¹ ;
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code ;

3. En matière d'équilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

4. En matière de politique de la ville :

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5. GEMAPI

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

6. En matière d'accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés²

II – Compétences optionnelles

¹ La compétence relative à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et d'éventuels schémas de secteur a été transférée au Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré

² *La compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » a été transférée au SMICTOM du sud-est d'Ille et Vilaine

1. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

2. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie *et de développement des énergies renouvelables*

3. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

III - Compétences facultatives

1. En matière de développement économique et d'emploi :

- Valorisation des métiers de l'industrie ;
- Soutien au développement de filières de formations innovantes ;
- Mise en place et/ou soutien à l'émergence de services aux entreprises ;
- La Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : gestion de l'immobilier en qualité de propriétaire et contribution au fonctionnement au travers d'un G.I.P. ;
- La garde des enfants aux horaires dits atypiques : participation financière à sa mise en œuvre sous la forme de participations auprès de l'association organisatrice du service dans le cadre d'une expérimentation ;
- La délégation du Conseil Départemental du dispositif d'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ;
- Missions d'insertion communautaire, par l'activité économique, avec un accompagnement socio-professionnel de salariés en insertion (portage d'un chantier d'insertion) ;
- Mission de coordination des politiques sociales ;
- Participation financière à des structures œuvrant pour l'emploi ;
- Points Accueil Emploi : mise en œuvre des PAE d'Argentré-du-Plessis, de Châteaubourg et La Guerche-de-Bretagne ;
- Gestion et animation de la Maison Accueil Bretagne ;
- Animation et organisation de manifestations touristiques organisées au minimum sur deux communes de la communauté d'agglomération ;
- Commercialisation de produits touristiques ;

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire

- Toutes les actions de politique foncière permettant de réaliser tous projets déclarés d'intérêt communautaire » et notamment :
 - Acquisitions amiables à titre onéreux, par voie d'échanges...etc.
 - Acquisitions par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique,
 - Acquisition par voie de préemption dans le cadre de délégations de compétences spécifiques des zones d'aménagement différé instituée par le Préfet au bénéfice de la Communauté d'agglomération sur les zones d'intérêt communautaire conformément aux articles L. 212-4 et suivants et L. 213-3 du code de l'urbanisme.
 - Acquisitions par voie de préemption sur les périmètres de droit de préemption urbain institués par les communes au bénéfice de la Communauté d'agglomération conformément aux articles L. 211-2 (D.P.U.) et suivants et L. 213-3 du code de l'urbanisme ;
- Mise en place et gestion d'un Système d'Informations Géographiques communautaire : service offert aux communes qui en font la demande et suivi de la numérisation cadastrale ;

- le transport des élèves des écoles primaires et maternelles vers les équipements communautaires et le transport à la demande ;

3. Politique Jeunesse

- Mise en œuvre de points information jeunesse (PIJ) dans quatre communes (Vitré, Châteaubourg, Argentré-du-Plessis et La Guerche-de-Bretagne) ;

- Participation aux opérations « Bourse Internationale Jeune » et « Bourse Agir Jeune » et gestion des fonds d'intervention de ces opérations ;

4. Politique sportive

- Animation sportive directe :

L'intervention de l'animation sportive est dirigée vers les jeunes licenciés des clubs affiliés à une fédération délégataire réunissant au moins 700 pratiquants sur ¼ des communes du territoire, d'une part,

Vers les jeunes de 11 à 17 ans pour la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives pendant les congés scolaires, d'autre part.

- L'accompagnement des emplois sportifs :

Pour les activités sportives des fédérations délégataires ne bénéficiant pas de l'intervention directe des éducateurs, une prise en charge de l'encadrement par Vitré Communauté est possible dans le cadre des 4 dispositifs suivants non cumulables :

L'emploi en réseau entre minimum 2 communes ou 2 clubs au moins de communes différentes pour l'encadrement des jeunes licenciés au sein des clubs affiliés à une fédération délégataire.

Vitré Communauté ne soutiendra pas les postes concernant les activités du domaine d'intervention du service d'animation sportive.

L'emploi haut niveau amateur, salarié d'un club évoluant à partir du plus bas niveau national.

La pérennisation des emplois jeunes salariés d'un club organisant des activités sportives en matière de football, volley-ball et basket-ball.

La prise en charge d'heures d'encadrement.

- L'événementiel sportif :

Organisation de l'Ultra Tour

Le soutien à l'événementiel sportif répondant aux critères suivants :

L'événement sportif devra être inscrit au calendrier des compétitions de portées nationales ou internationales.

Cet événement doit intégrer une dimension populaire et se dérouler sur le territoire communautaire pour valoriser Vitré communauté au travers de sa médiatisation.

5. Intervention complémentaire dans le domaine de l'animation culturelle :

- Un Festival d'été communautaire ;

- L'enseignement dispensé par le conservatoire de musique et d'art dramatique ;

- L'enseignement musical dispensé dans le cadre de la ou des classe(s) à horaires aménagés de musique (CHAM) ;

- L'enseignement dispensé par l'école intercommunale d'arts plastiques ;

- Les spectacles à destination des scolaires inscrits dans la programmation culturelle de Vitré Communauté ainsi que l'accueil des artistes en résidence ;

- La contribution à l'éducation culturelle par la promotion de toutes actions susceptibles d'y parvenir notamment la subvention au Festival Désarticulé de Moulins en juin pour les spectacles publics et les spectacles dans les écoles du territoire ;

6. Prise en charge de la participation des communes au service départemental d'incendie et de secours ;

7. Gestion du Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) dont les missions obligatoires sont :

- pour les dispositifs d'assainissement non Collectif neufs et à réhabiliter : assurer le contrôle de leur conception et de leur réalisation (contrôle de bonne exécution sur le terrain)

- pour l'ensemble des dispositifs d'assainissement non Collectif : réaliser des contrôles périodiques de leur bon fonctionnement et de leur entretien ;

8. Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication :

- Adhésion au syndicat mixte de développement de services de technologies, d'informations et de télécommunications « Mégalis Bretagne » ayant pour objet :

- De favoriser l'accès de ses membres aux moyens de communications électroniques à haut débit,
- De favoriser le développement des services innovants et des usages liés aux TIC, dont la mise en œuvre des moyens permettant la promotion et le développement de l'administration électronique sur l'ensemble du territoire breton, par la mutualisation des moyens entre ses membres, ainsi que des organismes qui leur sont rattachés,
- De passer et d'exécuter, pour le compte de tout ou partie de ses membres, tout contrat nécessaire à la réalisation de ses missions,
- D'adhérer, avec le rôle si nécessaire de coordonnateur, à tout groupement de commandes en vue de passer tout contrat conforme à l'objet syndical.

- Réseaux publics et services locaux de communications électroniques :

Compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes :

- L'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du Code des postes et communications électroniques,
- L'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants,
- La mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
- L'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques,
- La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales » ;

9. Environnement :

- Soutien aux actions en faveur des économies d'eau ;

- Soutien aux actions en faveur de la protection et de la valorisation des paysages ;

- Études environnementales et paysagères menées à l'échelle du territoire de Vitré Communauté ;

- Plan de résorption des décharges brutes ;

- Possibilité pour le service espaces verts, voirie et chantier d'insertion de la communauté d'agglomération d'intervenir en qualité de prestataire de services, pour le compte des communes membres, d'autres collectivités territoriales, de groupements de communes et d'établissements publics, à leur demande, dans les domaines suivants :

- aménagement et entretien d'espaces verts ;
- entretien d'espaces naturels ;
- entretien de terrains de sport ;
- balayage mécanique ;

- curage d'avaloirs ;
 - désherbage de voirie ;
 - transport et/ou installations de matériels de location divers ;
- Location aux communes qui en font la demande, des matériels divers,
 - La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
 - La lutte contre la pollution ;
 - La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
 - L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
 - Animation et portage du SAGE et participation aux missions d'un EPTB ;
 - Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique.

10. Lecture publique :

- Constitution et développement du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire de Vitré communauté, dont les actions sont ainsi définies :
 - Constitution d'un catalogue et d'un portail communs pour une meilleure circulation des usagers et des documents entre les différents équipements adhérents à ce réseau,
 - Mise en place et gestion de navettes, entre les bibliothèques et médiathèques membres du réseau, facilitant la circulation des documents sur le territoire,
 - Création d'une carte d'abonnement unique et commune à toutes les bibliothèques et médiathèques membres du réseau,
 - Acquisition de matériels dans le cadre des animations mises en place par le Centre de Ressources Arts et Lecture Publique et prêtés aux bibliothèques et médiathèques membres du réseau,
 - Mise en place de formations-actions en lien avec les projets d'animations communautaires pour les équipes des établissements adhérents à ce réseau,
 - Organisation de temps d'échanges professionnels et / ou de formations en lien avec les nouveaux outils déployés dans les différentes bibliothèques et médiathèques membres du réseau,
 - Relais avec la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Mise en place d'actions culturelles, visant la promotion d'une culture numérique, des arts et de la lecture publique, à l'échelle communautaire.

11. Santé :

- Définition et animation d'une stratégie globale en matière de santé à l'échelle du territoire (coordination de l'offre de soins, passation de conventions cadre de type contrat local de santé...)
- Soutien à la maison médicale de garde portée par l'Association des médecins libéraux du Pays de Vitré. »

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition de modification des statuts de Vitré communauté.

• Pour : 9	• Contre : 0	• Abstention : 0
------------	--------------	------------------

7) Fourrière communale

Suite à l'envoi de ce courrier, la DDCSPP35 s'interroge sur le fait que la mairie de Moulins n'est pas enregistrée comme fourrière auprès de leurs services, ni sur le fichier le cad (Fichier National des

carnivores domestiques). Afin de régulariser la situation administrative de la commune, la Direction départementale demande l'envoi de nombreux documents (descriptif des boxes, certificat de capacité de la personne responsable, désignation du vétérinaire sanitaire, le règlement sanitaire, le registres des entrées et des sorties d'animaux etc...).

Le Conseil Municipal reporte ce sujet au prochain conseil municipal. Il est prévu de prendre contact avec les communes avoisinantes pour connaître le mode de gestion de leur fourrière.

• Pour : 9	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------------	---------------------	-------------------------

8) Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

M. le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du ménage de la fin d'année scolaire de l'école, Mme Christelle PALUSSIÈRE a effectué trois journées de 7heures supplémentaires.

Les travaux supplémentaires ayant été effectués à la demande de M. le Maire, il convient d'indemniser l'agent concerné.

Le conseil municipal après avoir délibéré valide le versement de cette indemnité.

• Pour : 9	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------------	---------------------	-------------------------

9) Questions diverses

- Serge FESSELIER surveille les enfants à la cantine depuis la rentrée scolaire. Ses horaires ont été modifiés en conséquence.
- Une pose d'une porte située entre la cour de la salle de la cantine et le terrain de foot est nécessaire afin d'assurer une meilleure surveillance des enfants. Une demande de devis est en cours.
- Il convient de revoir le stationnement en créant une allée piétonne afin de faciliter les conditions d'accès des enfants entre l'école et la salle communale. Une étude est en cours.
- Les vœux du Maire auront lieu **le vendredi 11 janvier 2019 à 19H.**
- Une réunion des associations moulinoises aura lieu le 22 septembre 2018 à 10h à la mairie afin de planifier l'occupation de la salle communale pour l'année 2019.
- Une remarque a été faite lors du conseil concernant un problème de circulation dans le bourg causé par une forte fréquentation des camions.
- Suite aux travaux de réfection de chaussée dans l'été, le marquage au sol est à refaire dans le bourg et l'école. Une étude est en cours.
- Réunion des prochains conseils municipaux : 22/10/2018 et le 17/12/2018
- Un courrier va être envoyé à l'EARL SAVARY pour lui signaler l'état d'endommagement du chemin piétonnier entre le bourg de Moulins et le lotissement des châtaigniers

Le Maire

Pierre MELOT



La secrétaire de séance,

Isabelle DENIS

A black ink signature of Isabelle Denis, written in a cursive style.